



Diffusé le 18 avril 2023

## Résumé **CFDT** de la réunion de CSE du jeudi 07 avril 2023

- **Maison du Don d'Hazebrook** : La direction fait un point sur la future Maison Du Don (MDD) spécialisée en plasma d'Hazebrouck qui devraient ouvrir en juin 2023. La **CFDT** est bien consciente de la nécessité de prélever davantage de plasma vu les forts besoins en médicaments dérivés du sang mais beaucoup de questions se posent sur la mise en place de cette structure qui est une MDD qui sera gérée comme une collecte mobile et ne sera rattachée à aucun bassin de collecte. Les personnels auront une prime panier collecte mobile et une prime de mobilité alors que c'est une MDD. Est-ce que cela s'appliquera à toutes les MDD ? Est-ce la fin des bassins de prélèvements ? Est-ce la fin des MDD telle qu'on les connaissait pour maintenant mettre en place des MDD *low cost* c'est-à-dire sans salle de pause, sans vestiaires, sans restauration pour le personnel, avec 1 seule toilette pour les donneurs et le personnel sans séparation hommes/femmes ? Bref toutes ces interrogations nécessitent des réponses précises et la **CFDT** demande que le CSE soit consulté sur ce projet. La Direction accepte de consulter le CSE lors du CSE de mai 2023.

- **Information sur le transfert du pôle contrôles réglementaires au service métrologie** : Actuellement les contrôles réglementaires font partie des services techniques mais vont être rattachés à partir du 01 juin 2023 à la métrologie. Ce rattachement s'explique par des missions qui sont proches : contrôle et surveillance des équipements. Cette décision n'est pas une directive nationale mais un choix régional. Ce transfert concerne 2,65 ETP soit 3 personnes dont 1 ETP en cours de recrutement. Les tâches des personnels transférées ne seront pas modifiées mais elles pourront évoluer au fil du temps. Les contrôles réglementaires seront donc rattachés au département Risques et Qualité.

- **Plateau technique de Loos** : Après quelques évolutions à la marge la phase Avant Projet Sommaire (APS) a finalement été validée lors de la commission nationale le 29 mars 2023, le projet peut donc continuer vers l'Avant Projet Définitif (APD) qui permettra le dépôt du permis de construire et les dossiers de consultation des entreprises. Le budget est de 40 Millions d'€, vu la conjoncture économique de l'EFS des subventions devront être trouvées pour aider à financer ce projet. La date de mise en service du plateau fin 2025, début 2026 semble pouvoir être respectée.

- **Bilan d'activité au 28 février 2023** : les cessions de CGR sont en forte baisse de - 9,1% ceci est dû aux consignes des autorités de limiter les transfusions et au Patient Blood Management (PBM) qui sont des mesures permettant de moins transfuser les malades comme, par exemple, le fait de s'assurer un taux d'hémoglobine suffisant avant une opération chirurgicale pour éviter les transfusions opératoires. Les cessions de plasma au LFB sont en avance par rapport au budget de +11,7%. Pour le reste les chiffres sont assez conformes au budget. Cette forte baisse des cessions de CGR va encore dégrader les finances de l'EFS.

- **Consultation sur le projet *Innovente*** : Innovente est un projet national de centralisation de l'activité facturation client. 4 régions ont été retenues pour réaliser cette activité : la Bretagne, Centre Pays de la Loire, HFNO (site de Bois Guillaume) et Ile de France. HFNO assurera sa facturation client et celle de Grands Est. En HFNO l'activité concernera 5 postes dont 1 reste à pourvoir et sera proposé, parmi d'autres, aux 14 postes supprimés au national (les postes d'intérimaires seront supprimés). La centralisation de la facturation client est un pas vers la centralisation des autres activités supports administratives nationales. Aujourd'hui HFNO est retenu mais qu'en sera-t-il demain pour la centralisation des autres activités ? La **CFDT** est pour l'établissement unique et l'harmonisation des pratiques mais est contre la centralisation des activités. Il est capital que l'*accord d'accompagnement des réorganisations au sein de l'EFS* s'applique strictement : pas de mobilité géographique forcée, équité de traitement des personnels devant être reclassés, ... Conformément à l'accord une cellule nationale de coordination va être créée. Les offres de postes seront proposées à tous les personnels en même temps avec application des critères de priorité définis par l'accord. Au niveau national, entre novembre 2022 et mars 2023 : 5,6 ETP de personnels concernés par cette réorganisation ont été reclassés en dehors de l'accord puisque la cellule nationale de coordination n'est pas mise en place, ces « petits arrangements entre amis » sont inacceptables. La Direction d'HFNO s'engage à ce que l'accord d'accompagnement des réorganisations s'applique strictement dans notre région. Les personnels de ce service centralisé ne seront plus rattachés à la région mais seront rattachés au siège national, est ce le début de la fin des établissements régionaux ???  
Un avis défavorable à l'unanimité est donné par le CSE sur ce projet.

- **Information sur la généralisation du dépistage du Virus de l'Hépatite E (VHE)** : A compter du 15 mars 2023 100% des dons seront testés pour le VHE par Dépistage du Génome Viral (DGV), que ce soit en test unitaire ou en pool. La mise en place de ce nouveau test n'aura pas d'impact en termes de personnel pour les QBD. Pour réaliser ce test, 1 tube supplémentaire sera prélevé pour chaque donneur. Le coût de ce projet est de 2 Millions d'€ au niveau national financé sur les fonds propres de l'EFS (ce qui va donc creuser le déficit...). Pour HFNO le taux de positivité est d'environ 1 don par an. Les stocks de plasma antérieurs à la mise en place du VHE ne seront pas testés et le resteront, la délivrance de ces stocks devra se faire pour des prescriptions ne demandant pas de VHE négatif.





ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES :

Les **Représentants de Proximité (RP)** et la **CRIC (Commission Régionale des Réclamations Individuelles et Collectives)** n'existent plus suite à la volonté de la Direction nationale et des autres Organisations Syndicales Représentatives (OSR). La **CFDT** était la seule à vouloir leur maintien.

Les réclamations qui étaient auparavant posées à la CRIC via les RP doivent donc maintenant être traitées en CSE.

La **CFDT** vous invite à lui faire remonter toutes vos réclamations pour qu'elles puissent les porter en CSE. Pour cela vous pouvez contacter les **représentants CFDT** : Sophie Moimba, Stéphanie Flinois, Béatrice Py, Sophie Gomez, Séverine Langlois, Sandrine Van Den Hove, Michel Desannaux, Rachid Omer, Maxime Delaval et Bertrand Auger (à leur adresse mail EFS).

Pour mémoire : réclamation signifie demande de l'application de quelque chose auquel le salarié a normalement droit (application des dispositions légales en vigueur dans l'entreprise : accord d'entreprise ou code du travail).

N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des doutes concernant l'application des accords.

